

Exercice n°6

1. Il s'agit du taux d'intérêt directeur de la banque centrale qui sert de référence pour les banques.
2. Un taux d'intérêt élevé décourage l'emprunt et donc la consommation et l'investissement ; au contraire, un taux bas, encourage l'emprunt et partant la consommation et l'investissement, donc la demande et par conséquent la production.
3. En France, il y a la politique monétaire européenne commune (menée par la BCE), surtout au moyen du taux directeur, qui s'impose à tous les pays concernés. En général, il y a une certaine autonomie en matière de politique monétaire, mais il y a des pressions extérieures et celles des structures socio-économiques locales ainsi les problèmes à résoudre qui imposent des limites : tant au niveau de la formulation des objectifs, la mise en œuvre de instruments que de l'efficacité d'une politique donnée.